

09
Fév
26

ECO BUSINESS

www.lodj.ma

PME

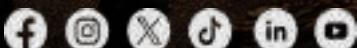
TPE

STARTUP

ET SI ON ÉCOUTAIT
LA COUR
DES COMPTES



@lodjmaroc



ET SI ON ÉCOUTAIT LA COUR DES COMPTES**SOMMAIRE**

Certaines images de ce magazine peuvent avoir été créées par intelligence artificielle.

- 1. Responsabilité et sanctions financières : la Cour des comptes muscle la reddition des comptes**
- 2. Collectivités territoriales : pourquoi la décentralisation reste le talon d'Achille de la gouvernance économique**
- 3. Financement public des partis politiques : transparence sous condition**
- 4. Déclarations de patrimoine : progrès statistiques, fragilité institutionnelle**
- 5. Recommandations non appliquées : le coût économique du non-suivi**
- 6. Assurance maladie obligatoire : une réforme sociale sous tension budgétaire**
- 7. Inégalités territoriales : un Maroc économique à plusieurs vitesses**
- 8. Investissement public et privé : réformes fragmentées, efficacité incertaine**
- 9. Eau, énergie, ressources naturelles : l'urgence d'une gouvernance intégrée**
- 10. Santé et éducation : quand l'augmentation des budgets ne garantit pas la performance**

ECO BUSINESS*By Ladj*

Imprimerie Arrissala

**FÉV | 2026**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ADNANE BENCHAKROUN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : LYCHA JAÏMSSY MBELE - MAMOUNE ACHARKI
MAMADOU BILALY COULIBALY

MAQUETTES / QUOTIDIENS 7DAYS : RIM KHAIROUN

WEBDESIGNER / COUVERTURE / ALIMENTATION & MISE EN PAGE : IMAD BEN BOURHIM

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLAHCEN

L'ODJ Média – Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur :

www.pressplus.ma



CHARTE DU 11 JANVIER 2026 POUR LA JEUNESSE

La Génération Y a adopté et signé le manifeste de l'indépendance du 11 Janvier 1944.

Le 11 Janvier 2026, la Génération Z prend le relais de l'Histoire en adoptant le Manifeste de la Jeunesse, avec une volonté claire : poser les bases d'un nouveau pacte national en faveur de la jeunesse marocaine.

Ce pacte repose sur trois piliers majeurs : l'Élévation du niveau des droits et libertés, l'Élargissement des attentes citoyennes et la concrétisation des revendications politiques, économiques, sociales et culturelles.

Un appel est lancé à toutes les générations marocaines, sans distinction, pour rejoindre ce plaidoyer collectif et se mobiliser en faveur de son adoption dans un large consensus national.

Exprimez votre adhésion en votant ici.

**CLIQUEZ ICI
ET PARTICIPEZ
AU VOTE**



By Lodj





ET SI ON ÉCOUTAIT LA COUR DES COMPTES

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, l'économie marocaine avance, se réforme, investit, mais continue de payer le prix d'une gouvernance inégale, fragmentée et parfois inaboutie.

Le présent dossier propose une lecture économique transversale d'un document institutionnel majeur, souvent réduit à une succession de constats techniques. Or, derrière les chiffres, les sanctions et les recommandations, se dessine une réalité plus structurante : la performance économique du Maroc dépend désormais moins des moyens mobilisés que de la qualité de leur pilotage.

Les dix articles qui composent ce dossier explorent les angles les plus révélateurs du rapport de la Cour des comptes marocaine. Responsabilité financière des gestionnaires publics,

fragilités persistantes des collectivités territoriales, gouvernance du financement politique, transparence patrimoniale, inertie administrative face aux recommandations, soutenabilité de la protection sociale, fractures territoriales, efficacité incertaine de l'investissement, gestion stratégique des ressources naturelles, et enfin rendement décevant des dépenses en santé et en éducation : autant de chantiers qui conditionnent directement la trajectoire économique du pays.

Un fil conducteur traverse l'ensemble du dossier : le décalage entre l'ambition affichée et l'impact réel. Les réformes sont engagées, les budgets augmentent, les stratégies se multiplient. Mais leur traduction opérationnelle reste inégale, freinée par le cloisonnement institutionnel, la dilution des responsabilités et une culture de l'exécution encore fragile.

Ce constat n'est ni alarmiste ni fataliste. Il met en lumière un moment charnière. Le Maroc dispose aujourd'hui d'institutions de contrôle solides, d'un diagnostic clair et d'une capacité d'investissement significative. L'enjeu n'est donc plus de savoir quoi réformer, mais comment transformer l'effort public en résultats mesurables.

Ce dossier s'adresse aux décideurs, aux acteurs économiques et aux lecteurs exigeants. Il invite à dépasser la lecture comptable du rapport pour y voir un outil stratégique, révélateur des conditions nécessaires à une croissance plus efficace, plus équitable et plus durable.





رمضان كريم
By Lodj

Nourrissez
votre esprit
AUSSI BIEN QUE VOTRE CORPS.

LE FTOUR DE LA CONSCIENCE

RESPONSABILITÉ ET SANCTIONS FINANCIÈRES : LA COUR DES COMPTES MUSCLE LA REDDITION DES COMPTES

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, la reddition des comptes au Maroc n'est plus un principe abstrait mais une mécanique chiffrée, avec des sanctions financières, des restitutions au Trésor et des poursuites ciblant directement les gestionnaires publics.

Pendant longtemps, le principe constitutionnel de « liaison entre responsabilité et reddition des comptes » a été invoqué comme un horizon normatif plus que comme une réalité mesurable. Le dernier rapport annuel de la Cour des comptes marocaine marque une inflexion nette : la responsabilité financière devient quantifiable, traçable et, surtout, sanctionnée.

Les chiffres sont sans ambiguïté. Amendes prononcées, restitutions ordonnées, dossiers transmis au parquet pour suspicion d'infractions pénales : la juridiction financière assume désormais un rôle dissuasif assumé. Cette évolution n'est pas anodine dans un contexte où la soutenabilité budgétaire, la crédibilité de l'action publique et la confiance des investisseurs dépendent étroitement de la qualité de la gouvernance.

Des sanctions qui sortent de l'abstraction

Le rapport fait état de millions de dirhams d'amendes infligées à des responsables publics, avec des montants pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de dirhams par dossier. À cela s'ajoutent des sommes restituées au profit du Trésor, correspondant à des pertes causées par des fautes de gestion avérées.

Sur le plan économique, ce signal est majeur. Il rompt avec une culture d'impunité souvent reprochée à la gestion publique et introduit un coût réel à la mauvaise décision administrative. La sanction n'est plus seulement morale ou politique : elle devient financière, donc mesurable.

Le profil des responsables mis en cause

Autre enseignement clé : la nature des profils concernés. Il ne s'agit pas uniquement de maillons subalternes, mais d'ordonnateurs de dépenses, de responsables administratifs et d'élus locaux. Cette donnée est centrale car elle démontre que la reddition des comptes remonte désormais la chaîne décisionnelle.

Dans un pays engagé dans de vastes programmes d'investissement public et de décentralisation budgétaire, cette évolution pose une question structurante : les responsables publics disposent-ils réellement des compétences, outils et marges de manœuvre nécessaires pour gérer des budgets de plus en plus complexes ?

Entre dissuasion et amélioration de la gestion

La logique de la Cour ne se limite pas à la punition. Le rapport insiste sur la fonction pédagogique des décisions rendues : clarifier les règles, identifier les pratiques à proscrire, et orienter les gestionnaires vers une meilleure maîtrise des procédures budgétaires et comptables.

Sur le plan macroéconomique, cet aspect est crucial. Une gouvernance plus rigoureuse permet une allocation plus efficiente des ressources publiques, réduit les gaspillages et améliore le rendement socio-économique de la dépense publique. À moyen terme, cela contribue à contenir les déficits et à renforcer la crédibilité financière de l'État.

Des limites structurelles persistantes

Pour autant, le rapport met aussi en lumière des délais de traitement, des dossiers encore en instance et des difficultés d'exécution de certaines décisions. La sanction existe, mais son effet dissuasif dépendra de sa rapidité et de sa systématичité.

Un autre point sensible concerne la coordination avec les autres instances de contrôle et la justice pénale. La transmission de dossiers pour faits à caractère criminel est un pas important, mais leur aboutissement judiciaire conditionnera largement la perception de l'efficacité globale du système.

Un enjeu de crédibilité économique

Au-delà du débat institutionnel, la reddition des comptes est devenue un enjeu économique stratégique. Dans un contexte de concurrence accrue pour l'attraction des investissements, la qualité de la gouvernance publique est scrutée par les agences de notation, les bailleurs de fonds et les investisseurs privés.

En donnant un contenu concret à la responsabilité financière, la Cour des comptes contribue à renforcer la crédibilité du cadre institutionnel marocain. Reste désormais à inscrire cette dynamique dans la durée, pour qu'elle ne soit pas perçue comme un exercice ponctuel, mais comme un pilier permanent de la gestion économique publique.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : POURQUOI LA DÉCENTRALISATION RESTE LE TALON D'ACHILLE DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, les collectivités territoriales concentrent une part disproportionnée des dysfonctionnements de gestion publique, révélant les fragilités structurelles de la décentralisation économique.

La régionalisation avancée est l'un des piliers du modèle de développement marocain. Elle promet proximité décisionnelle, efficacité économique et réduction des disparités territoriales. Pourtant, à la lecture du dernier rapport de la Cour des comptes, un constat s'impose : la gestion des collectivités territoriales demeure le maillon faible de la gouvernance publique.

Les chiffres sont récurrents d'une année à l'autre. Une majorité des dossiers de fautes de gestion concerne les communes, les provinces et les régions. Marchés publics mal maîtrisés, dépenses engagées hors cadre légal, déficits comptables persistants : les mêmes dysfonctionnements se répètent, malgré les recommandations successives.

Une décentralisation budgétaire plus rapide que la capacité de gestion

Sur le plan économique, le problème est clair : les transferts de compétences et de budgets ont progressé plus vite que les capacités administratives locales. Les collectivités gèrent aujourd'hui des enveloppes financières de plus en plus importantes, souvent sans disposer de ressources humaines suffisamment formées en finances publiques, en passation des marchés ou en contrôle interne.

Ce décalage produit un risque systémique : une mauvaise gestion locale n'affecte pas seulement un territoire, elle dégrade l'efficacité globale de la dépense publique nationale.

Des conséquences économiques directes

Les dysfonctionnements relevés par la Cour ont un coût économique tangible. Retards dans la réalisation des projets, surcoûts, infrastructures sous-utilisées ou inachevées : autant de facteurs qui réduisent l'impact réel de l'investissement public sur la croissance locale et l'emploi.

Dans certaines régions, l'accumulation de ces défaillances contribue à creuser les écarts de développement, contredisant l'objectif même de la régionalisation avancée. Le paradoxe est frappant : plus de ressources sont transférées, mais leur rendement économique reste insuffisant.

Une gouvernance locale encore fragmentée

Le rapport souligne également les limites de la gouvernance locale : faible coordination entre acteurs, absence de vision stratégique territoriale claire, et dépendance excessive à l'égard de l'administration centrale pour l'arbitrage et le contrôle.

Cette situation pose une question de fond : la décentralisation est-elle pensée comme un simple transfert de charges, ou comme un véritable projet économique territorial ? Sans clarification, le risque est de voir les collectivités devenir des gestionnaires de budgets, plutôt que des moteurs de développement.



Le défi de la responsabilité locale

La multiplication des sanctions financières contre des responsables locaux illustre un durcissement du contrôle. Mais elle révèle aussi une fragilité : la responsabilité est engagée, parfois lourdement, sans que les conditions d'une gestion sécurisée soient pleinement réunies.

D'un point de vue économique, l'enjeu est d'éviter une double impasse : d'un côté, une gestion laxiste coûteuse ; de l'autre, une frilosité décisionnelle née de la peur de la sanction, qui paralyse l'initiative locale.

Vers une décentralisation économiquement crédible

La Cour des comptes insiste sur la nécessité de renforcer les systèmes de contrôle interne, la formation des cadres territoriaux et la planification stratégique locale. Ces leviers sont essentiels pour transformer la décentralisation en véritable outil de compétitivité territoriale.

À moyen terme, la crédibilité économique de la régionalisation dépendra moins des montants transférés que de la capacité des collectivités à démontrer un impact réel sur la croissance, l'investissement et l'emploi. Sans cette transformation qualitative, la décentralisation restera une ambition politique... à la rentabilité économique incertaine.

👉 Prochaine étape

Si tu le confirmes, je poursuis avec l'article 3 et l'article 4 dans la même logique éditoriale, toujours calibrés Hebdo économique et prêts à publication.

je confirme

Très bien. Voici les articles 3 et 4, dans la continuité éditoriale, 600 à 800 mots chacun, prêts à publication dans un hebdomadaire économique, avec la mention demandée intégrée dans le chapeau.



رمضان كريم
By Lodj



Paranormal

L'invisible : "Il y a ce que vous voyez...
et ce qui vous regarde depuis l'ombre."

FINANCEMENT PUBLIC DES PARTIS POLITIQUES : LA TRANSPARENCE SOUS CONDITION

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, le financement public des partis politiques demeure un angle mort de la gouvernance financière, marqué par des restitutions importantes, des irrégularités persistantes et une transparence encore incomplète.

Le financement public des partis politiques est l'un des piliers de la vie démocratique moderne. Il vise à garantir l'égalité des chances, à réduire la dépendance aux financements privés et à structurer durablement le pluralisme politique. Pourtant, le dernier rapport annuel de la Cour des comptes marocaine met en lumière une réalité plus contrastée, où la transparence reste largement conditionnée à la contrainte. Les chiffres sont révélateurs. Sur la période examinée, plusieurs dizaines de millions de dirhams ont dû être restitués au Trésor par les partis politiques, tandis qu'une part non négligeable des montants dus demeure encore impayée. Cette situation soulève une question centrale : le financement public remplit-il pleinement son objectif de moralisation de la vie politique ?

Une restitution massive, symptôme d'un dysfonctionnement structurel

Le rapport souligne que 36 millions de dirhams ont été restitués, alors qu'environ 22 millions restent en attente de récupération. Ces montants ne sont pas marginaux. Ils traduisent des irrégularités dans l'utilisation des fonds publics, souvent liées à des dépenses non justifiées, à des pièces comptables incomplètes ou à des affectations non conformes à la réglementation.

D'un point de vue économique, ces chiffres posent un double problème. D'une part, ils révèlent une perte temporaire de ressources publiques qui auraient pu être mobilisées ailleurs. D'autre part, ils affaiblissent la crédibilité du dispositif de soutien public, censé encadrer et rationaliser les dépenses politiques.

Une discipline budgétaire encore inégale

La Cour note une grande hétérogénéité entre les partis. Certains ont procédé à des régularisations rapides, parfois intégrales. D'autres, en revanche, accumulent les retards et exposent leur organisation à des sanctions, notamment la suspension du financement public.

Cette disparité interroge la capacité des formations politiques à gérer des budgets publics selon des standards professionnels. Or, dans un contexte où les partis aspirent à gouverner l'économie nationale, leur aptitude à gérer leurs propres finances devient un indicateur indirect de crédibilité économique et institutionnelle.

Le financement public comme outil de responsabilisation

Sur le principe, le rôle de la Cour n'est pas de fragiliser les partis, mais de renforcer leur responsabilité financière. Le rapport montre d'ailleurs que les mécanismes de contrôle ont un effet incitatif : la menace de perdre l'accès aux subventions pousse certaines formations à corriger leurs pratiques et à améliorer leur gestion comptable.

Cependant, cette responsabilisation demeure largement réactive. Elle intervient après constat d'irrégularités, plutôt qu'en amont, par la prévention et l'accompagnement. Ce déséquilibre limite l'impact positif du dispositif sur la qualité globale de la gouvernance politique.

Un enjeu de confiance démocratique et économique

Au-delà de la sphère politique, la question du financement des partis a une dimension économique et symbolique forte. L'utilisation rigoureuse de l'argent public est un facteur clé de confiance, tant pour les citoyens que pour les partenaires institutionnels et financiers du pays.

Des partis perçus comme peu rigoureux dans leur gestion financière affaiblissent indirectement la crédibilité du système politique dans son ensemble. À l'inverse, une gouvernance partisane exemplaire peut renforcer l'image d'un État soucieux de discipline budgétaire et de transparence.

Vers une réforme du modèle ?

Le rapport de la Cour invite implicitement à repenser le cadre du financement public. Cela passe par une clarification des règles, un renforcement des exigences comptables et, surtout, une montée en compétences des structures internes des partis.

Sans ces ajustements, le financement public risque de rester un mécanisme de correction a posteriori, plutôt qu'un véritable levier de professionnalisation de la vie politique. Or, dans une économie en mutation, la qualité de la gouvernance politique est indissociable de la crédibilité économique globale du pays.



DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE : DES PROGRÈS MESURABLES, UNE TRANSPARENCE ENCORE FRAGILE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, le dispositif de déclaration obligatoire de patrimoine connaît une amélioration notable des taux de conformité, mais demeure marqué par des retards, des résistances et des limites institutionnelles.

La déclaration obligatoire de patrimoine est souvent présentée comme un outil clé de prévention de la corruption et de renforcement de la transparence. À la lecture du dernier rapport de la Cour des comptes, le bilan apparaît nuancé : des avancées statistiques indéniables, mais une efficacité encore incomplète sur le plan structurel.

Les chiffres témoignent d'un taux de conformité global élevé, notamment parmi les fonctionnaires et agents publics, qui représentent l'essentiel des déclarations déposées. Toutefois, derrière ces indicateurs encourageants, persistent des zones de fragilité qui interrogent la portée réelle du dispositif.

Une amélioration portée par la contrainte administrative

La Cour souligne que l'amélioration observée résulte en grande partie d'un meilleur ciblage des personnes assujetties et de l'envoi systématique de rappels. Dans plusieurs cas, ce sont les mises en demeure officielles qui ont permis de régulariser des milliers de situations.

D'un point de vue économique, cette approche pose question. La transparence patrimoniale repose davantage sur l'obligation procédurale que sur une culture intériorisée de la reddition des comptes. Cela limite son impact préventif à long terme.

Des retards révélateurs de résistances persistantes

Le rapport mentionne plusieurs milliers de personnes n'ayant pas respecté les délais légaux, malgré les rappels. Ces retards ne sont pas anodins. Ils traduisent soit une méconnaissance des obligations, soit une réticence volontaire à se soumettre au contrôle patrimonial.

Dans les deux cas, le signal envoyé est problématique. Pour les citoyens comme pour les acteurs économiques, la transparence des décideurs publics est un facteur essentiel de confiance dans l'action publique et dans l'environnement des affaires.

Transparence formelle ou contrôle effectif ?

Un autre point central concerne la portée réelle des déclarations collectées. Le dispositif repose largement sur la déclaration volontaire, avec un contrôle encore limité de la cohérence et de l'évolution des patrimoines déclarés.

Sur le plan économique, cette faiblesse est significative. Sans capacité d'analyse approfondie et de croisement des données, la déclaration de patrimoine risque de rester un exercice administratif, plus symbolique qu'opérationnel.



Un enjeu de crédibilité institutionnelle

La Cour appelle à une modernisation du cadre juridique et technique du dispositif. Cela inclut une meilleure exploitation des données, un renforcement des contrôles et une clarification des sanctions en cas de non-respect.

Ces évolutions sont cruciales dans un contexte où la gouvernance est devenue un critère déterminant pour l'attractivité économique. Les investisseurs et partenaires internationaux accordent une attention croissante à la transparence des institutions et à l'intégrité des décideurs publics.

Vers une culture durable de la transparence

Le rapport suggère en filigrane que la réussite du dispositif ne dépendra pas uniquement des textes ou des sanctions, mais de l'émergence d'une véritable culture de transparence. Celle-ci suppose formation, pédagogie et exemplarité au sommet de l'Etat.

Sans cette transformation culturelle, la déclaration de patrimoine restera un indicateur statistique rassurant, mais insuffisant pour répondre pleinement aux attentes en matière de bonne gouvernance et de crédibilité économique.

❖ Suite logique

Je poursuis, sauf indication contraire, avec l'article 5 et l'article 6 :

Recommandations non appliquées : le coût économique du non-suivi

Assurance maladie obligatoire : une réforme sociale sous tension budgétaire

go

Voici les articles 5 et 6, dans le même standard éditorial Hebdo économique : 600 à 800 mots chacun, analytiques, exploitables tels quels, avec la mention exigée dans le chapeau.



RECOMMANDATIONS NON APPLIQUÉES : LE COÛT ÉCONOMIQUE DU NON-SUIVI

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, près de quatre recommandations sur dix adressées aux administrations publiques ne connaissent aucune avancée, révélant un coût économique silencieux mais structurel pour l'action publique.

Dans l'architecture de la gouvernance publique, la recommandation est censée être le prolongement naturel du contrôle. Elle identifie les failles, propose des correctifs et trace un chemin d'amélioration. Pourtant, à la lecture du dernier rapport de la Cour des comptes marocaine, une réalité préoccupante se dessine : une part significative des recommandations reste lettre morte.

Les chiffres sont parlants. Si certaines recommandations sont exécutées ou en cours de mise en œuvre, environ 37 % ne connaissent aucune progression. Ce taux n'est pas anecdotique. Il révèle un dysfonctionnement profond du cycle de décision publique, où le diagnostic est posé, mais rarement traduit en action effective.

Un gaspillage économique invisible

Le non-suivi des recommandations a un coût économique réel, bien que rarement chiffré. Chaque recommandation ignorée correspond à une inefficience persistante : surcoûts non corrigés, recettes non mobilisées, procédures obsolètes maintenues.

À l'échelle macroéconomique, l'accumulation de ces inefficiences affaiblit la productivité de la dépense publique. Dans un contexte de contraintes budgétaires et de besoins sociaux croissants, cette inertie représente une perte d'opportunité majeure pour l'économie nationale.

Une responsabilité diluée

Le rapport met en évidence un problème récurrent : l'absence de responsabilité clairement identifiée dans la mise en œuvre des recommandations. Celles-ci sont souvent adressées à des entités complexes, impliquant plusieurs ministères, établissements publics ou collectivités territoriales.

Cette dilution de la responsabilité favorise l'inaction. Lorsqu'aucun acteur n'est explicitement comptable de l'exécution, la recommandation devient un simple document administratif, sans impact opérationnel.



Le paradoxe de l'audit sans effet

D'un point de vue institutionnel, le paradoxe est frappant. Le Maroc dispose d'un système de contrôle public reconnu, produisant des analyses détaillées et des diagnostics pertinents. Pourtant, l'impact de ces travaux reste partiel tant que le suivi n'est pas systématisé.

Sur le plan économique, cela revient à investir dans l'expertise et l'audit sans en capter le rendement. L'État finance le contrôle, mais ne récolte pas pleinement les gains potentiels en efficacité, en économies budgétaires ou en amélioration des services publics.

Des progrès inégaux selon les secteurs

Le rapport note toutefois des avancées dans certains domaines, notamment là où les recommandations sont intégrées dans des réformes structurelles ou suivies par des mécanismes de pilotage clairs. À l'inverse, les secteurs marqués par une forte fragmentation institutionnelle affichent les taux de non-exécution les plus élevés.

Cette disparité pose une question centrale : le problème est-il technique ou politique ? Dans bien des cas, l'absence de suivi traduit moins un manque de moyens qu'un déficit de volonté ou de coordination.

Un enjeu de crédibilité budgétaire

Le non-respect des recommandations fragilise également la crédibilité budgétaire de l'État. Pour les partenaires financiers et les investisseurs, la capacité d'un pays à corriger ses propres dysfonctionnements est un indicateur clé de maturité institutionnelle.

À moyen terme, l'incapacité à transformer les recommandations en décisions effectives peut peser sur la confiance, et donc sur le coût du financement public et la perception du risque pays.

Vers une économie de la décision

La Cour plaide pour un renforcement du suivi, avec des mécanismes de reporting clairs et des responsabilités mieux définies. En filigrane, c'est une véritable économie de la décision publique qui est en jeu : produire moins de diagnostics, mais mieux exécutés.

Sans ce changement de paradigme, les recommandations continueront d'alimenter les rapports... sans jamais produire l'impact économique attendu.



ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE : UNE RÉFORME SOCIALE SOUS TENSION BUDGÉTAIRE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire constitue une avancée sociale majeure, mais fait peser des tensions croissantes sur les équilibres financiers du système.

La généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) est l'un des chantiers sociaux les plus ambitieux engagés par le Maroc ces dernières années. Elle a profondément élargi l'accès aux soins et renforcé la protection sociale de millions de citoyens. Toutefois, le dernier rapport de la Cour des comptes marocaine invite à une lecture plus nuancée, en mettant en lumière les fragilités financières du dispositif.

Le constat est clair : l'AMO progresse sur le plan de la couverture, mais son modèle économique reste sous pression.

Une montée en charge rapide des dépenses

L'extension du nombre de bénéficiaires s'est accompagnée d'une augmentation significative des dépenses de santé. Consultations, médicaments, hospitalisations : la demande explose, souvent plus vite que les capacités de financement du système.

D'un point de vue économique, cette dynamique était prévisible. Toute généralisation d'un droit social entraîne une hausse des coûts à court terme. Le défi réside dans la capacité à contenir cette hausse sans remettre en cause l'accès aux soins.

Un modèle financier encore fragile

Le rapport souligne la nécessité de réformes structurelles pour assurer la soutenabilité du système. Les mécanismes actuels de financement, largement dépendants des cotisations et des transferts publics, montrent leurs limites face à l'évolution démographique et épidémiologique.

Sans ajustements, le risque est double : soit une dégradation de l'équilibre financier, soit une pression accrue sur le budget de l'État, au détriment d'autres priorités économiques.

La question centrale de l'offre de soins

Un autre point clé concerne la qualité et la capacité de l'offre de soins, notamment dans le secteur public. La Cour insiste sur l'urgence de renforcer les infrastructures hospitalières, les ressources humaines et l'équipement médical.



Sur le plan économique, un système d'assurance sans offre performante génère des inefficiencies : recours excessif au secteur privé, coûts élevés, inégalités territoriales d'accès aux soins.

Prévention et efficience : les grands absents

Le rapport pointe également la faiblesse des politiques de prévention, pourtant essentielles pour maîtriser les dépenses à long terme. Investir dans la prévention permet de réduire les pathologies lourdes et coûteuses, améliorant à la fois la santé publique et la soutenabilité financière.

Dans cette logique, l'AMO ne peut être pensée isolément. Elle doit s'inscrire dans une stratégie globale de santé publique, orientée vers l'efficience plutôt que la seule prise en charge curative.

Un enjeu macroéconomique majeur

Au-delà de la dimension sociale, l'AMO est devenue un enjeu macroéconomique. Un système de santé financièrement instable peut peser durablement sur les finances publiques et limiter la capacité d'investissement de l'État.

À l'inverse, une réforme maîtrisée, combinant discipline budgétaire et amélioration de l'offre, peut renforcer le capital humain, soutenir la productivité et contribuer à une croissance plus inclusive.

Trouver l'équilibre

Le rapport de la Cour ne remet pas en cause le principe de la généralisation. Il alerte sur la nécessité d'un pilotage plus fin, fondé sur des données fiables, une gouvernance renforcée et des choix assumés.

L'enjeu est désormais clair : transformer une réussite sociale en réforme économiquement soutenable, capable de tenir dans la durée sans fragiliser les équilibres budgétaires du pays.

● Prochaine livraison

Sauf contre-indication, je poursuis avec les articles 7 et 8 :

Inégalités territoriales : un Maroc économique à plusieurs vitesses

Investissement public et privé : réformes fragmentées, efficacité incertaine

go

Voici les articles 7 et 8, dans la continuité directe du dossier, calibrés Hebdo économique, 600 à 800 mots chacun, analytiques, sobres et immédiatement publiables.

La mention demandée figure dans le chapeau, et la ligne éditoriale reste strictement économique et institutionnelle.



INÉGALITÉS TERRITORIALES : UN MAROC ÉCONOMIQUE À PLUSIEURS VITESSES

ECO BUSINESS

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, malgré des investissements publics massifs et des programmes ciblés, les écarts territoriaux persistent, révélant une économie nationale encore fortement polarisée.

La réduction des inégalités territoriales est au cœur du discours public depuis plus d'une décennie. Régionalisation avancée, programmes de développement territorial, fonds dédiés aux zones rurales : les instruments existent. Pourtant, le dernier rapport de la Cour des comptes marocaine dresse un constat sans détour : le Maroc reste une économie à plusieurs vitesses.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Une poignée de régions concentre l'essentiel de la création de richesse, tandis que d'autres peinent à enclencher une dynamique économique durable. Cette polarisation n'est pas seulement géographique ; elle est aussi structurelle et institutionnelle.

Une concentration persistante de la richesse

Selon les données reprises dans le rapport, trois régions génèrent près de 60 % du PIB national, avec une prédominance nette de l'axe Casablanca-Rabat. Cette concentration s'observe également dans l'implantation industrielle, l'accès aux infrastructures structurantes et l'attractivité pour l'investissement privé.

D'un point de vue économique, cette situation crée un cercle auto-entretenu : les régions déjà dynamiques attirent davantage d'investissements, renforçant leur avance, tandis que les territoires moins dotés restent dépendants de transferts publics sans effet multiplicateur suffisant.

Des programmes ambitieux, un impact limité

La Cour reconnaît l'ampleur des moyens mobilisés, notamment à travers les programmes de réduction des disparités territoriales. Toutefois, elle souligne une limite majeure : la nature des projets financés. Une large part des investissements a été consacrée à la réhabilitation et à l'amélioration de l'existant, plutôt qu'à l'extension réelle de l'offre de services ou à la création de nouvelles capacités productives.

Sur le plan économique, cette approche améliore les conditions de vie à court terme, mais peine à générer une croissance locale autonome et durable. Elle réduit les symptômes sans traiter les causes profondes du décrochage territorial.

L'investissement sans stratégie territoriale claire

Le rapport pointe également l'absence d'une véritable stratégie économique territorialisée. Les projets sont souvent décidés selon une logique sectorielle nationale, avec une adaptation limitée aux spécificités locales.

Cette approche uniforme réduit l'efficacité de la dépense publique. Sans articulation claire entre potentiel local, emploi, formation et investissement, les programmes territoriaux peinent à produire un effet d'entraînement sur l'économie régionale.



Des conséquences économiques et sociales durables

Les inégalités territoriales ont un coût macroéconomique. Elles alimentent les migrations internes, accentuent la pression sur les grandes agglomérations et freinent l'émergence de nouveaux pôles de croissance.

À long terme, cette configuration fragilise la cohésion économique nationale et limite la capacité du pays à exploiter pleinement son capital humain et territorial.

Repenser l'équation territoriale

La Cour appelle à un changement d'approche : passer d'une logique de rattrapage infrastructurel à une logique de développement économique différencié, fondée sur les atouts spécifiques de chaque région.

Pour un hebdomadaire économique, l'enjeu est clair : sans territorialisation effective des politiques publiques, la croissance restera concentrée, vulnérable et socialement coûteuse. Réduire les inégalités territoriales n'est pas seulement une question d'équité, mais une condition de performance économique durable.



INVESTISSEMENT PUBLIC ET PRIVÉ : RÉFORMES FRAGMENTÉES, EFFICACITÉ INCERTAINE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, les réformes engagées pour stimuler l'investissement au Maroc ont permis des avancées notables, mais leur fragmentation limite encore leur impact économique.

L'investissement est le moteur traditionnel de la croissance. Conscient de cet enjeu, le Maroc a multiplié les réformes visant à améliorer son climat des affaires et à stimuler l'investissement public et privé. Pourtant, le dernier rapport de la Cour des comptes marocaine invite à nuancer ce bilan, en soulignant une efficacité encore inégale des dispositifs mis en place.

Des progrès réels, mais dispersés

Le rapport reconnaît des avancées concrètes : simplification de certaines procédures, amélioration partielle de la gouvernance de l'investissement public, lancement de mécanismes de suivi. Toutefois, ces progrès restent épars et insuffisamment coordonnés.

D'un point de vue économique, cette fragmentation réduit l'effet levier des réformes. Les investisseurs, en particulier privés, privilégient la lisibilité et la stabilité des règles. Or, la multiplication de dispositifs non articulés nuit à cette lisibilité.

L'investissement public : volume élevé, rendement incertain

L'investissement public demeure élevé, mais son rendement économique est difficile à mesurer. La Cour insiste sur l'absence d'un cadre unifié d'évaluation préalable et ex post des projets, ce qui complique l'arbitrage entre priorités.

Sans hiérarchisation claire, les ressources sont dispersées sur un grand nombre de projets, parfois au détriment de leur impact réel sur la croissance, l'emploi ou la compétitivité.

Le foncier, un frein structurel persistant

Parmi les obstacles récurrents, la question du foncier revient avec insistance. Difficultés d'accès, manque de visibilité sur l'offre disponible, procédures complexes : autant de freins qui ralentissent la concrétisation des projets d'investissement.

Sur le plan économique, le foncier est un facteur de production stratégique. Tant que sa mobilisation restera partielle et mal coordonnée, les ambitions d'accélération de l'investissement resteront limitées.

Le privé encore en retrait

Malgré les incitations, la contribution du secteur privé à l'investissement global demeure inférieure aux objectifs affichés. Le rapport suggère que l'incertitude réglementaire, la complexité administrative et le coût des facteurs de production freinent l'engagement des acteurs privés.

Ce constat est central : une croissance durable ne peut reposer exclusivement sur l'investissement public. Sans un décollage massif de l'investissement privé productif, l'effet multiplicateur restera faible.

Vers une stratégie intégrée de l'investissement

La Cour appelle implicitement à l'adoption d'une stratégie nationale intégrée de l'investissement, articulant investissement public, incitations privées, foncier, financement et capital humain.

Pour l'économie marocaine, l'enjeu est désormais qualitatif. Il ne s'agit plus seulement d'investir davantage, mais d'investir mieux, avec une cohérence stratégique capable de transformer l'effort financier en croissance réelle et en emplois durables.

● Dernière ligne droite

Je poursuis avec les articles 9 et 10, qui clôtureront le dossier :

Eau, énergie et ressources naturelles : l'urgence d'une gouvernance intégrée

Santé et éducation : quand l'augmentation des budgets ne garantit pas la performance

go

Voici les deux derniers articles (9 et 10), qui bouclent le dossier dans un format Hebdo économique, chacun entre 600 et 800 mots, avec la mention exigée dans le chapeau et une analyse strictement économique et institutionnelle.



EAU, ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES : L'URGENCE D'UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, les politiques publiques liées à l'eau, à l'énergie et aux ressources naturelles enregistrent des avancées sectorielles, mais souffrent d'un déficit de gouvernance intégrée qui fragilise leur efficacité économique.



La raréfaction des ressources naturelles n'est plus une hypothèse, mais une contrainte structurelle. Stress hydrique, transition énergétique, pression sur les écosystèmes : le Maroc affronte simultanément plusieurs défis majeurs. À la lecture du dernier rapport de la Cour des comptes marocaine, un constat s'impose : les stratégies existent, mais leur articulation demeure insuffisante.

Sur le papier, les politiques publiques sont ambitieuses. Dessalement, réutilisation des eaux usées, développement des énergies renouvelables, programmes de gestion durable des ressources forestières et halieutiques : l'arsenal est conséquent. Pourtant, leur impact économique global reste en deçà des attentes.

L'eau, facteur de risque macroéconomique

Le rapport insiste sur la question hydrique comme enjeu systémique. La mobilisation des ressources non conventionnelles progresse, mais la planification reste fragmentée. Les projets avancent parfois sans coordination optimale entre acteurs, ni hiérarchisation claire des usages.

D'un point de vue économique, l'eau est devenue un facteur de compétitivité. Industrie, agriculture, tourisme et énergie dépendent tous de sa disponibilité. L'absence d'une gouvernance intégrée accroît le risque de conflits d'usage et renchérit le coût de l'activité économique.

Énergie : succès technologique, gouvernance perfectible

Sur le volet énergétique, la Cour reconnaît des résultats encourageants, notamment dans les énergies renouvelables. Toutefois, elle souligne la nécessité d'affiner les choix technologiques, de renforcer les compétences et d'améliorer la gouvernance des projets.

L'enjeu économique est double : sécuriser l'approvisionnement énergétique et maîtriser les coûts. Une transition énergétique mal coordonnée peut générer des surinvestissements, des infrastructures sous-utilisées ou une dépendance accrue à certaines technologies.

رمضان كريم
By Lodj



Ramadan outside of the box

Ce Ramadan, on ne tourne pas en rond

On sort officiellement du carré..

@lodjmaroc



Ressources naturelles : une logique sectorielle persistante

Forêts, pêche, ressources minières : le rapport met en évidence des approches encore trop sectorielles, avec des dispositifs de suivi et de contrôle parfois insuffisants. Cette fragmentation limite la capacité à inscrire la gestion des ressources dans une logique de durabilité économique.

À long terme, l'exploitation non optimisée des ressources naturelles pèse sur la croissance potentielle. Elle réduit la valeur ajoutée locale et fragilise des filières entières face aux chocs climatiques et aux fluctuations des marchés internationaux.

Le coût économique du cloisonnement institutionnel

Le principal message de la Cour est clair : le cloisonnement institutionnel a un coût. Il se traduit par des retards, des incohérences et une perte d'efficience de la dépense publique.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, chaque dirham investi dans l'eau ou l'énergie doit produire un rendement maximal. Cela suppose une vision intégrée, capable de croiser enjeux environnementaux, impératifs économiques et équilibres sociaux.

Vers une gouvernance des ressources du XXI^e siècle

La Cour plaide pour un pilotage stratégique renforcé, fondé sur des données fiables, une coordination intersectorielle et une évaluation rigoureuse des impacts. Il ne s'agit plus seulement de lancer des projets, mais de construire un modèle économique durable autour des ressources naturelles.

Pour l'économie marocaine, l'enjeu est existentiel : sans gouvernance intégrée de l'eau et de l'énergie, la croissance future sera plus coûteuse, plus inégale et plus vulnérable.



SANTÉ ET ÉDUCATION : QUAND L'AUGMENTATION DES BUDGETS NE GARANTIT PAS LA PERFORMANCE

Selon le rapport 2024-2025 de la Cour des comptes, les secteurs de la santé et de l'éducation ont bénéficié d'efforts budgétaires significatifs, sans que ces investissements ne se traduisent systématiquement par une amélioration proportionnelle de la performance.

Santé et éducation sont les deux piliers du capital humain. Au Maroc, ces secteurs ont vu leurs budgets progresser de manière notable ces dernières années. Pourtant, le dernier rapport de la Cour des comptes marocaine met en lumière un paradoxe persistant : plus de moyens, mais des résultats encore insuffisants.

Ce décalage interroge directement l'efficience de la dépense publique et la capacité des politiques sociales à soutenir durablement la croissance économique.

Santé : des moyens en hausse, des fragilités structurelles

Le rapport souligne l'augmentation des budgets et des effectifs, notamment médicaux. Toutefois, il pointe des déficits persistants en infrastructures, en équipements et en répartition territoriale des ressources humaines.

Sur le plan économique, ces déséquilibres génèrent des inefficiences majeures : recours excessif au secteur privé, surcoûts pour les ménages, pression accrue sur les finances publiques. Un système de santé sous-performant réduit la productivité du travail et accroît les inégalités sociales.

Éducation : un rendement éducatif insuffisant

Dans l'éducation, malgré les efforts pour généraliser l'accès et améliorer l'offre, les indicateurs de qualité demeurent préoccupants. Le rapport insiste sur les problèmes de gouvernance, de formation des enseignants, de systèmes d'information et de suivi des performances.

D'un point de vue macroéconomique, le rendement de l'investissement éducatif est déterminant. Une éducation de faible qualité limite la montée en gamme de l'économie, freine l'innovation et réduit l'attractivité du pays pour les activités à forte valeur ajoutée.

Le problème central de la gouvernance

Dans les deux secteurs, la Cour met en évidence un même facteur explicatif : la gouvernance. Les budgets augmentent plus vite que la capacité à planifier, piloter et évaluer les politiques publiques.

Cette situation conduit à une dilution des responsabilités et à une difficulté chronique à mesurer l'impact réel des dépenses engagées. Or, sans indicateurs fiables et sans mécanismes de reddition des comptes, la performance reste secondaire par rapport à l'exécution budgétaire.

Dépenser plus ou dépenser mieux ?

Le rapport invite implicitement à dépasser une logique quantitative. L'enjeu n'est plus seulement d'augmenter les budgets, mais de réorienter la dépense vers l'efficacité : prévention en santé, qualité des apprentissages en éducation, meilleure allocation des ressources humaines.

Sur le plan économique, cette approche est essentielle pour transformer la dépense sociale en investissement productif.



Un enjeu stratégique pour la croissance future

Santé et éducation conditionnent directement la qualité du capital humain, donc la compétitivité de l'économie. Tant que la performance ne suivra pas l'effort financier, le Maroc risque de plafonner dans sa trajectoire de développement.

Le message de la Cour est clair : sans réforme profonde de la gouvernance, l'augmentation des budgets restera un signal politique fort, mais un levier économique incomplet.

By Lodj



LE MONDE ENCHIFFRES

Lisez ECO BUSINESS sur PressPlus et accédez à une analyse approfondie de l'actualité économique marocaine et internationale.



www.pressplus.ma